

REGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Article 1 : En raison de la mise en place des restrictions sanitaires renforcées depuis le 3 avril 2021, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a décidé de prolonger les dates de l'organisation du concours photo/vidéo pour promouvoir la réduction et la valorisation des bio déchets ménagers par le compostage et le lombricompostage du du 27 mars 2021 au 17 mai 2021 à 12h00. (12 rue Lapique 55000 BAR LE DUC)

Les informations communiquées ne seront utilisées que pour ce jeu.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition des données les concernant.

Tout participant accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de sa photo ou de sa vidéo dans le cadre du « concours photo/vidéo Et si on compostait ? », notamment sur la page Facebook Meuse Grand Sud. En conséquence de quoi, chaque participant renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de Meuse Grand Sud qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité. En contrepartie Meuse Grand Sud s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini. Meuse Grand Sud s'engage à retirer tout support, sur simple demande de son propriétaire

MEUSE GRAND SUD se réserve le droit de refuser tous supports qui ne respecteraient pas les règles de moralité.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique majeure, résidant dans les communes citées ci-après de la Communauté d'Agglomération MEUSE GRAND SUD (BAR-LE-DUC, BEHONNE, BEUREY-SUR-SAULX, CHANTERAINE, CHARDOGNE ,COMBLES-EN-BARROIS ,CULEY, FAINS-VEEL, GIVRAUVAL, GUERPONT ,LIGNY-EN-BARROIS, LOISEY, LONGEAUX, LONGEVILLE-EN-BARROIS, MENAUCOURT, NAIVES-ROSIERES, NAIX-AUX-FORGES, NANÇOIS-SUR-ORNAIN, NANT-LE-GRAND, NANTOIS, RESSON, ROBERT-ESPAGNE, RUMONT, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN, SALMAGNE, SAVONNIERES-DEVANT-BAR, SILMONT, TANNOIS, TREMONT-SUR-SAULX, TRONVILLE-EN-BARROIS, VAL D'ORNAIN, VAVINCOURT, VELAINES).

Les participants devront disposer d'un accès internet et d'une adresse électronique valide. Toute personne qui ne répondrait pas à l'ensemble des critères précités verra sa participation invalidée et ne pourra percevoir aucune dotation. La participation s'effectuera exclusivement sur internet, envoi des photos ou vidéos via email à l'adresse : ambassadeur.tri@meusegrandsud.fr

Plusieurs participations par foyer sont acceptées dans une ou plusieurs catégories.

En cas de multiple participation, un même foyer ne peut se voir attribué qu'un seul lot.

Article 3 : LES ETAPES DU JEU :

- Réaliser une vidéo ou une photo, un collage ou un dessin pour illustrer une des 5 catégories suivantes :
 - o Catégorie n°1 : Activités manuelles pendant le couvre-feu (enfants ou adultes) (prendre une photographie de votre création)
 - o Catégorie n°2 : Mise en scène
 - o Catégorie n°3 : Jamais sans mon compost
 - o Catégorie n°4 : Convivialité autour du composteur
 - o Catégorie n°5 : Vidéo
- Envoyer la photo ou la vidéo à l'adresse suivante ambassadeur.tri@meusegrandsud.fr avec vos nom, prénom, adresse et email, en précisant la catégorie choisie. En cas de non précision de la catégorie, le service Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud attribuera votre envoi dans la catégorie la plus appropriée.
- « Les œuvres » seront publiées à partir du 26 avril 2021 sur la page Facebook Meuse Grand Sud.
- Il sera possible d'envoyer son support jusqu'au 17 mai 2021 12h00.
- Les votes des internautes seront pris en compte jusqu'au 17 mai 2021 12h00
- Le support qui récoltera le plus de « j'aime » par catégorie entre le 26 avril 2021 et le 17 mai 2021 12h00 se verra attribuer un des lots mis en jeu
- Un jury représenté par 7 membres de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud désignera un prix du jury parmi toutes les créations reçues
- Les membres du jury et les employés du service Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ne participent pas au concours.
- Les résultats seront annoncés le 25 mai 2021 et les vainqueurs seront avertis par mail.
- Les lots seront à retirer auprès du service Ordures ménagères Meuse Grand Sud sur RDV sur présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.
- La communauté d'Agglomération ne pourra pas être tenue responsable si les coordonnées électroniques ne correspondent pas à celles des gagnants ou si celle-ci sont erronées, ou si les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles. Dans ces différents cas, la Communauté d'Agglomération ne sera pas tenue d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le ou les gagnants indisponibles ou injoignables, lesquels dans ce cas ne recevront pas leur lot et ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité. De même, la responsabilité de la Communauté d'Agglomération ne pourra pas être recherchée si les gagnants ne viennent pas retirer leur lot.

Article 4 : Le JURY

Le Jury est représenté par 7 membres ou personnels de la Communauté D'Agglomération Meuse Grand Sud :

- Marc DEPREZ
- Emilie ACHARD
- Mélanie RICHTER
- Kévin VIRY
- Cédric BERTRAND
- Stéphanie COCHENER
- Kamal MOHAMAT

Article 4 : DOTATIONS

MEUSE GRAND SUD met en jeu, au choix, pour chaque catégorie ainsi que pour le prix spécial du jury, un composteur de 400L et son bio-seau ou un lombricomposteur et sa souche de vers.

Article 5 : DEPOT du REGLEMENT

Le présent règlement est déposé en Mairie de Bar-le-Duc, 12 rue LAPIQUE 55000 BAR- LE-DUC et peut être obtenu pendant la durée du jeu sur simple demande auprès du service Ordures Ménagères Meuse Grand Sud.

Article 6 : RECLAMATION

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à : communauté d'Agglomération Bar le duc Sud Meuse – Service Ordures Ménagères – 12 rue Lapique – BP 60559 – 55012 BAR-LE-DUC Cedex.